



7 Février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FNUJA *Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats*

MOINS DE POSTURES, PLUS DE MOYENS

La FNUJA prend acte des déclarations du Président de la République en date du 3 février 2011 aux termes desquelles :

« Quand on laisse sortir de prison un individu comme le présumé coupable sans s'assurer qu'il sera suivi d'un conseiller d'insertion, c'est une faute. Ceux qui ont couvert ou laissé faire cette faute seront sanctionnés, c'est la règle ».

Premier syndicat d'avocats, la FNUJA entend tout d'abord rappeler que ces propos qui ont généré de vives réactions tant de la part des magistrats que des forces de Police s'inscrivent en violation manifeste, tout à la fois, du principe de la séparation des pouvoirs et de celui de la présomption d'innocence.

La seule évocation d'une « *présomption de culpabilité* » porte gravement atteinte au principe de la présomption d'innocence garanti tant par la Convention européenne des droits de l'Homme que par notre Constitution.

Ces propos sont d'autant plus inacceptables que le projet de réforme de la garde à vue voté le 25 janvier 2011 ne permet nullement à l'avocat un exercice effectif des droits de la défense.

La FNUJA appelle par ailleurs à un sursaut face à la paupérisation grandissante de la Justice et à l'absence de réponse efficace par les pouvoirs publics.

Elle dénonce le manque croissant de magistrats, de greffiers, et ce, alors que les avocats continuent pour leur part à remplir leurs fonctions dans les intérêts des plus démunis avec un budget dévolu à l'aide juridictionnelle qu'il faut bien qualifier de dérisoire.

Une bonne justice impose désormais une réelle prise de conscience des graves difficultés matérielles rencontrées dans le monde judiciaire, ce sans quoi toute protestation à l'encontre de prétendus disfonctionnements ne serait, en réalité, que le fruit de choix politiques.

En l'état, la France classée au 35^{ème} rang européen par le budget qu'elle consacre à la justice ne saurait être considérée plus longtemps comme étant en mesure de répondre valablement aux besoins des justiciables.

C'est pourquoi la FNUJA entend manifester son soutien au mouvement de grève initié par le monde judiciaire.

Syndicat majoritaire de la profession d'avocats et sans affiliation politique, la FNUJA regroupe 110 UJA réparties partout en France, représentant un réseau implanté dans près de 130 Barreaux.

Contacts Presse :

Romain CARAYOL
Président

Stéphane DHONTE
Vice-Président

Jean-Baptiste GAVIGNET
Président de la Commission Pénale

Email : president@fnuja.com

Email : 1erVP@fnuja.com

Email : gavignet.avocat@orange.fr

www.fnuja.com